



**Dates / hébergement**

**Date d'arrivée**  **Date de départ**

**Emplacement** pour  personnes dont  enfants de 5 à 13 ans et  enfants de < 5 ans

**Mobil-home** pour  personnes dont  enfants de 5 à 13 ans et  enfants de < 5 ans

**Modèle choisi :**

**Chalet** pour  personnes dont  enfants de 5 à 13 ans et  enfants de < 5 ans

**Modèle choisi :**

**Options à prévoir** ( voir fiche des tarifs ) :

- Lit bébé       Chaise bébé       Baignoire bébé
- Barbecue       Climatiseur (selon disponibilité des hébergements équipés)
- Réfrigérateur (pour emplacement nu)       Ménage final
- Ménage week-end
- Draps : Grand lit  Petit lit

**Garantie annulation : 3,5% du montant du séjour.**

A ajouter aux arrhes (voir le verso).

- Je souscris la garantie annulation
- Je refuse la garantie annulation et m'engage à ne recevoir aucun remboursement si je dois annuler ou interrompre mon séjour.

(Cocher obligatoirement l'une ou l'autre des 2 possibilités)

Ci-joint la somme de  € en règlement des arrhes et des frais de réservation demandés (nous n'avons pas l'agrément VACAF).

- par chèque à l'ordre du camping Les Galets
- espèces
- par Chèques-Vacances
- virement :  
 RIB : 16607 00021 12121 460801 16  
 IBAN : FR76 1660 7000 2112 1214 6080 116  
 BIC : CCBPFRPPPPG
- par C.B. N° :   
 Expire le :   
 3 derniers chiffres au dos :

*En conséquence, je m'engage à prendre possession des lieux, conformément aux précisions ci-dessus, et à régler le solde de mon séjour 30 jours avant mon arrivée.*

**À REMPLIR ET À NOUS RENVOYER**

**Locataire**

Nom :   
 Prénom :   
 Adresse :   
  
  
 Code postal :   
 Ville :   
 Tél.domicile :   
 Tél. mobile :   
 Fax :   
 E-mail :

**Détail des personnes, adultes et enfants**

Nom, prénom, date de naissance :

1   
 2   
 3   
 4   
 5   
 6

**Chien** (1 seul par emplacement)  
 Carnet de vaccination à jour. Chiens de 1<sup>re</sup> catégorie interdits.

**Pour toute réservation de séjour**

> **entre le 04/07 au 29/08/2020 :**  
 Frais de dossier : 30 €  
 Arrhes : 100 € par semaine pour un emplacement  
 250 € pour une semaine pour une location

> **en dehors de la période du 04/07 au 29/08/2020 :**  
 Frais de dossier : 15 €  
 Arrhes : 30 € par séjour un emplacement nu  
 50 € par séjour en location < à 7 nuits  
 100 € par semaine pour tout séjour > à 7 nuits

Fait à	Signature
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Le	
<input type="text"/>	



**GARANTIE  
ANNULATION**

Les frais suite à une annulation (acompte versé) peuvent être couverts par la garantie annulation proposée par le Camping les Galets, pour un montant de 3.5% de votre séjour réservé. Avec un minimum de 10€ pour les courts séjours

**Si l'un des événements suivants survient avant votre arrivée et non pendant votre séjour:**

- ~ *maladie grave, accident grave ou décès :*
  - de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait
  - de vos ascendants, descendants ou ceux de votre conjoint de droit ou de fait, gendres et belles filles.
  - de vos frères , sœurs, beaux frères, belles sœurs.
- ~ *complications de grossesse :*
  - sur certificat médical
- ~ *dommages matériels importants atteignant vos biens propres*
  - nécessitant impérativement votre présence, par suite d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, une dégradation immobilière consécutive à un vol ou acte de vandalisme, tempête ou catastrophe naturelle.
- ~ *accident ou vol total de votre véhicule et/ou votre caravane :*
  - survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu du séjour
- ~ *licenciement économique :*
  - de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait.
- ~ *annulation ou modification des dates de congés par l'employeur.*

Vous serez remboursé du montant versé en cas d'événement survenant entre la date de réservation et la date d'entrée en jouissance de la réservation sous présentation d'un **justificatif officiel**.

**Les frais de dossiers restent acquis par le Camping Les Galets.**

**Vos obligations en cas d'évènement obligeant à annuler le séjour :**

- 1/ Dès la première manifestation de la maladie ou dès la connaissance de l'événement entraînant la garantie, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** aviser dans les 24h la direction du camping.
- 2/ Fournir par lettre recommandée avec accusé de réception tous les documents nécessaires à votre déclaration, à savoir:
  - un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou de la maladie.
  - un bulletin de décès
  - tout justificatif de l'événement.

**Sans souscription cette «Garantie Annulation» aucun remboursement ne sera consenti.**

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) ne pourra donner lieu à un remboursement.

**Nous ferons en sorte d'apporter une solution rapide aux problèmes qui peuvent survenir.**